

Département  
**D'EURE ET LOIR**

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE  
L'ACTION SOCIALE DE  
VERNOUILLET

 **Vernouillet28**

**OBJET :**  
**CCAS BUDGET**  
**PRINCIPAL -**  
**APPROBATION DU**  
**COMPTE ADMINISTRATIF**  
**2022**

**Date de la**  
**convocation**

04 avril 2023

Service financier :  
Jmb-dd-ma - 2023.045

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

**1er/06/2023**

*Par délégation du Maire,  
Le DGS,  
C. CORDIER*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le VINGT-SIX AVRIL à 18H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etalent présents : D. STEPHO ; C. LUCAS ; S. VIGNY ; J.P RICHARD ; J. TRAPATEAU ; S. MERABTI ; M. SIADOUA ; P. BAMBOTE WANTONTWA ;

Excusés : J. RUAULT ; Y. SCOUARNEC ;

Absents non excusés : M. HASSANPOUR ; A. PIAUPHREIX ; P. LAURET-MOUHOUBI ; N. BOUADLA-ABDI ; S. AHIZOUN. A. AHSAINÉ ; G. QUERITE ;

Mme Catherine LUCAS a été élue secrétaire.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de Vernouillet, réuni sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Damien STEPHO, président.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

Constate l'absence de restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le compte administratif 2022 ;

Après avoir délibéré,  
A l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote)

APPROUVE, le Compte Administratif 2022 après avoir constaté qu'il est conforme au Compte de Gestion du Trésorier de Dreux Agglomération pour la même période.

ET ONT SIGNE les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme ;

La secrétaire de séance,



Catherine LUCAS,

Le Maire,



Damien STEPHO,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.